

honorables amis (M. Orton) fait ce qui est à propos, ainsi qu'il l'a fait à la dernière session, en soumettant cette question au parlement. L'honorable député de Wentworth-Nord (M. Bain) dit qu'il aimerait à voir le bill, mais on ne peut voir le bill si on s'oppose à la motion. Il nous faut d'abord la proposition, et ensuite nous aurons le bill. C'est alors que nous verrons s'il offre assez de protection au public, à ceux qui font des placements dans les banques agricoles en qualité d'actionnaires, et nous pourrions voir s'il ne prête pas aux objections faites par de bons financiers à des mesures concernant de pareils sujets. S'il n'y en a pas, il faudrait naturellement nous y montrer favorables. Je voterai en faveur de la proposition, et je ne doute aucunement que nous aurons alors occasion d'examiner les diverses théories proposées, ainsi que les mérites du bill même. L'honorable député qui a parlé en dernier lieu a proposé un système qui a son mérite, la création de banques locales avec de petits capitaux. Ce serait là un moyen de venir en aide aux différentes localités; il peut y en avoir d'autres que nous aurons occasion d'examiner lorsque le projet nous sera soumis. Je me propose donc d'appuyer la motion.

M. McMULLEN : Je n'ai pas dit que j'étais opposé au bill. J'ai dit que j'appuierais volontiers n'importe quel projet qui aurait pour but de fournir aux cultivateurs du pays de plus grandes facilités pour se procurer de l'argent à meilleur marché; mais j'ai prétendu que je craignais que cette motion ne fût qu'un leurre et resterait sans résultat comme celle de l'an dernier. Quant à la réduction du taux de l'intérêt, j'avais en vue, en faisant ma recommandation, de faire adopter par le gouvernement les moyens de réduire l'intérêt, ce qui ferait naturellement affluer l'argent dans les banques et mettraient celles-ci en état de prêter à des taux moins élevés.

La proposition est soumise à l'examen du comité, rapportée et adoptée.

M. ORTON : Je dépose le bill (n° 36) créant de nouvelles facilités pour les emprunts à être négociés aux banques par ceux qui se livrent à l'agriculture.

Le bill subit sa première lecture.

#### SERVICE DE LA MALLE SUR LE CHEMIN DE FER DU SUD DU CANADA.

M. WIGLE : Je demande par ma proposition :

Le rapport établissant comment se fait le service postal sur le chemin de fer du Sud du Canada entre Essex-Centre et Amherstburg; aussi le montant payé annuellement au chemin de fer du Sud du Canada pour le service postal.

La ville d'Amherstburg a accordé une gratification de \$75,000 au chemin de fer du Sud du Canada lorsqu'il a été construit, avec l'entente que le convoi de la malle devrait passer à Amherstburg. Cependant, depuis quelque temps ces trains se rendent à Essex-Centre, et il n'y a actuellement qu'un convoi quotidien, aller et retour, ce qui constitue un inconvénient très sérieux pour le service de la malle dans cette ville. Je fais cette motion pour appeler l'attention du gouvernement, et surtout du directeur général des postes, sur la question, afin que la ville d'Amherstburg ait un service mieux fait.

M. CARLING : Il n'y a pas d'objection à la production de ce rapport, et je puis assurer à l'honorable député que toutes les mesures nécessaires vont être prises pour faire comme il le désire le service postal entre Essex-Centre et Amherstburg.

Motion adoptée.

#### PAIEMENTS FAITS A H. J. MORGAN.

M. McCRAVEY : Je demande par ma proposition,

L'état des diverses sommes d'argent payées par le gouvernement du Canada, ou par aucun des départements publics, depuis 1882, à Henry J. Sir JOHN A. MACDONALD

Morgan, pour services de toutes sortes ou pour exemplaires d'un certain livre intitulé "Annual Register," ainsi que copie du certificat décerné par chaque employé public à qui ce livre a été donné.

J'ai pour but, en demandant cet état, d'appeler l'attention du gouvernement sur la question de savoir si les employés du gouvernement qui touchent de gros traitements et qui sont censés consacrer tout leur temps au service public devraient avoir le loisir de se livrer à des travaux de publication ou à d'autres entreprises. La Chambre sait bien qu'elle a été accusée par la presse du pays d'avoir permis à la personne nommée dans cette motion ainsi qu'à plusieurs autres, de se faire payer des livres inutiles pour le gouvernement si jamais on les lui a livrés. J'espère que lorsque le bill relatif au service civil sera déposé le gouvernement verra à ce que les employés publics ne fassent pas d'autres travaux que ceux qui leur sont assignés, surtout lorsqu'ils auront le gouvernement pour principal client.

Sir JOHN A. MACDONALD : On ne saurait objecter à l'adoption de la proposition, mais je m'insurge contre la façon de procéder de celui qui l'a faite, attendu qu'il exprime le désir que les employés publics ne s'occupent ni de travaux scientifiques ni de travaux littéraires utiles, et qu'ils ne s'adonnent qu'à leur besogne. Je pense que le service se ferait bien mal s'il était compris qu'aucun employé du gouvernement ne pourra se consacrer à la littérature dans ses heures de loisir plutôt que de s'amuser à rien faire après ses heures de travail officiel, et qu'ils devraient s'en aller chez eux à quatre heures, prendre leur dîner et fumer la pipe.

Un des livres qui a fait honneur au Canada, qui a été d'une très grande utilité à notre parlement, et de fait, à tous les gouvernements coloniaux; un livre qui a été cité en parlement, en Angleterre, est l'œuvre de notre ancien bibliothécaire, M. Todd, sur le gouvernement constitutionnel. Puis, considérez le travail précieux publié par notre greffier actuel, M. Bourinot, sur la pratique parlementaire. Considérez le grand ouvrage sur la pratique parlementaire, ouvrage dont je ne connais pas le nombre d'éditions; la dernière, je erois, a été publiée en 1883,—par sir Erskine May, le greffier des communes en Angleterre, qui est la grande autorité en matières de pratique. Considérez aussi les divers ouvrages faits et publiés par un grand philosophe, M. Gregg, chef du bureau de la papeterie, en Angleterre, et dont les livres sont très remarqués pour le style, la clarté et leur valeur. Il a laissé après lui une réputation durable. Il est un des grands hommes de l'Angleterre; il a inauguré un mode très économique de diriger ce grand département, le bureau de la papeterie. Nous ne pouvons pas espérer que ces messieurs emploient leur temps de cette manière et publient leurs ouvrages à leurs propres dépens. S'ils publient des ouvrages de valeur, et si le chef de leur département est convaincu que l'employé, quel qu'il soit, remplit bien son devoir, tout comme les autres employés, ils devraient être encouragés à se livrer à des travaux utiles au lieu de s'adonner à l'oisiveté ou au plaisir.

M. McCRAVEY : Je dois dire que je crois que le monsieur dont il est question n'écrit pas ces livres lui-même, mais qu'il emploie quelqu'un pour les écrire pour lui, et qu'il en fait une affaire de commerce.

Sir JOHN A. MACDONALD : Alors il ne peut plus y avoir d'objection; s'il en emploie d'autres, alors il ne travaille pas lui-même.

La motion est adoptée.

#### VOTATION A PROPOS DE L'ACTE DE TEMPÉRANCE DU CANADA, 1878.

M. FISHER : Je propose que l'on produise :—

Un relevé de la votation qui a eu lieu dans les divers comtés et cités sous l'autorité des dispositions de l'acte de Tempérance du Canada, 1878, indiquant, par districts électoraux et leurs différentes subdivisions, le nombre total des noms inscrits sur les listes électorales, le nombre de votes enregistrés en faveur de l'adoption de l'acte, et le nombre de votes